CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E201968** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2027**

ÉDITÉ LE **23/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/04/2021
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/04/2021
Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **898 523 816 00020**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5201369

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F49545T1244000/001 641058

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F49545T1244000/001 641058

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **HAUTE BRETAGNE ENERGIES**

1 RUE DE LA TREMBLAIE
35000 RENNES

Téléphone : 02 30 21 18 43 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : jg.cornuau@hbenergies.fr

Responsabilité légale :
MIDI ATLANTIQUE (825 163 413) / LINKOUEST (915 241 806) / CORNUAU JEAN-GUILLAUME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	08/12/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/12/2023
o Ventilation mécanique	08/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.